

Présidence de M. Jean-Claude Defossé.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulées « Éventuel partenariat de la RTBF avec le PMU français et l'hippodrome de Ghlin » et « Promotion du plan 'Marshall 2.Vert' sur le site de la RTBF » sont transformées en questions écrites.

2 Interpellation de Mme Françoise Schepmans à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Mise en œuvre du 'Plan de soutien et de développement de l'industrie musicale' » (Article 73 du règlement)

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la ministre, voici quelques jours, vous avez eu l'occasion de présenter le Plan de soutien et de développement de l'industrie musicale. Il est vrai qu'en Communauté française, comme ailleurs en Europe et dans le monde, le secteur du disque et de toute la chaîne musicale connaît une crise profonde.

Les causes sont connues de longue date et vous les avez bien résumées en ciblant notamment l'effondrement global des ventes de disques, la dématérialisation des supports musicaux, l'explosion des échanges de fichiers sur Internet ou encore l'évolution du mode de consommation des produits culturels.

Par exemple, il est devenu aujourd'hui presque banal qu'un album soit illégalement disponible sur la toile quelques semaines avant sa mise en vente dans les magasins. Il n'est dès lors pas surprenant de constater que les ventes officielles sont totalement dépassées par les téléchargements à partir de sites pirates.

Par ailleurs, de nombreux opérateurs connaissent des difficultés faute de ne pas avoir pu s'adapter à temps au déplacement d'une partie du marché légal sur la toile. Vendre à 99 cents un morceau au choix sur un portail en

ligne accessible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept relève évidemment d'une autre logique commerciale que celle des petits disquaires de quartier que nous connaissions encore voici dix ans.

Tout cela entraîne des conséquences sur la production culturelle et son développement au bénéfice de tous : consommateurs, artistes et autres acteurs de la chaîne musicale. C'est donc avec intérêt que j'ai pris connaissance des différentes mesures que vous envisagiez de prendre au profit du secteur musical en Communauté française. La problématique générale étant complexe, mon intervention se limitera à certains points précis de votre plan.

Pour commencer, je m'attarderai sur une question plus globale. Vous avancez vingt mesures concrètes pour soutenir le secteur musical. Parmi celles-ci, citons le développement de l'aide à la résidence et à la création de spectacles, le soutien à la réalisation de clips vidéo, la création de réseaux de diffusion adaptés, la mise en place d'incitants à la diffusion en salle, etc. Parmi les mesures avancées, peu sont budgétisées. Pourriez-vous me dire d'une part quel sera le budget consacré à ce plan de relance et d'autre part quelle sera la ventilation entre les différentes mesures ?

Je souhaiterais aborder la question relative à la régulation du téléchargement de contenus musicaux sur Internet. Vous avez annoncé vouloir évoquer cette thématique à l'occasion des débats de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Cela implique inévitablement une réflexion associant tous les niveaux de pouvoir. Dès lors, pourriez-vous nous informer sur l'état de vos contacts à ce sujet ? Une position commune belge a-t-elle déjà été définie et, le cas échéant, quelles en sont les grandes lignes ? Il semble que le gouvernement de la Communauté française ait pris acte, le 22 avril dernier, d'une note d'orientation relative aux axes et programmes d'activités dans le cadre de ladite présidence belge. Ce point y figure-t-il ?

Lors de la présentation de votre plan au secteur musical, vous avez plaidé en faveur d'un travail didactique pour « éduquer » les utilisateurs d'Internet, et en particulier les plus jeunes. Quelle est l'implication concrète de cette proposition ? Avez-vous retenu des pistes novatrices à ce sujet ? Le secteur de l'enseignement obligatoire ainsi que le Conseil supérieur pour l'éducation aux médias devraient être directement associés à la démarche. Qu'en est-il ?

Chaque année, les ventes de disques chutent de près de dix pour-cent. L'une des causes de ce phénomène est dû à la génération dite *digital na-*

tive, celle des jeunes nés à l'époque d'Internet qui n'ont pas toujours conscience que la culture gratuite est un leurre et que tout travail mérite une juste rémunération.

J'en viens aux aides à la production et à la promotion musicales. J'ai été assez surprise de votre proposition de limiter le nombre de projets afin d'étoffer les enveloppes des bénéficiaires. Il ne s'agit pas, à mon sens, d'une mesure de soutien mais bien d'un « déshabillage » peu élégant de nos artistes. Quel est le volume financier concerné ? Comment comptez-vous objectiver le ciblage des aides ? Vous estimez que soutenir cinquante à soixante productions discographiques par an est trop important. Mais qu'en sera-t-il demain ? Nous gagnerions à être créatifs dans les solutions budgétaires plutôt que de réduire le nombre de projets. Ne pourrait-on procéder à des économies d'échelles en mutualisant, par exemple, les outils de promotion des artistes ? Le recours aux emplois ACS et APE dans le secteur culturel est également une bonne piste de soutien. Au vu des priorités wallonnes et bruxelloises, ce plan me paraît cependant hypothétique. Les ministres wallon et bruxellois de l'Emploi ont en effet fait savoir qu'ils n'avaient ni l'intention ni les moyens d'augmenter les emplois subventionnés dans ce secteur.

Vous êtes probablement d'accord sur le fait que la promotion d'un album est tout aussi importante que sa production. Je suis pourtant restée sur ma faim sur les synergies avec les télévisions locales. Quelles mesures avez-vous retenues pour inciter leurs responsables à diffuser des clips vidéo d'artistes de Wallonie et de Bruxelles ? Il faudrait notamment développer des initiatives du type des Octaves de la musique qui mettent en valeur notre production musicale et contribuent à son rayonnement. Avez-vous déjà consulté les télévisions locales à ce sujet ?

Le but premier de St'art est de créer un fonds regroupant à parts égales des investissements publics et privés. Force est de constater que, plusieurs mois après sa création, il ne compte que la participation de fonds publics. Comment allez-vous attirer les investisseurs privés ?

M le président. – La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Madame la ministre, j'ai eu l'occasion de vous interroger voici une quinzaine de jours sur le téléchargement. Je souhaiterais vous interroger aujourd'hui sur les éléments de gouvernance du Plan de soutien et de développement de l'industrie musicale ainsi que sur les mesures que vous proposez pour

le téléchargement.

Pourquoi avez-vous choisi un titre qui fait référence à l'industrie musicale et donc, davantage à une compétence économique, plutôt fédérale et régionale ? Pourquoi ne pas avoir préféré « le secteur de la musique » ?

Selon votre communiqué de presse, votre cabinet et l'administration ont travaillé à l'élaboration de ce plan. Sachant que les services publics n'élaborent pas seuls des mesures destinées à soutenir l'ensemble d'un secteur, quelles concertations ont-elles été menées ? Avec quels opérateurs ? Des acteurs tels que Wallonie-Bruxelles Musiques, le Conseil et la Maison des musiques, la Médiathèque, les sociétés de gestion collective des droits d'auteur – dont Auvibel dans la mesure où l'utilisation des moyens budgétaires dégagés grâce à l'accord conclu avec cette société fait partie de votre plan –, les labels, l'industrie du disque ou les fournisseurs d'accès à Internet ont-ils été consultés ? Votre plan leur a-t-il été soumis ? Quelles ont été leurs réactions ?

Je me permets de vous rappeler au passage la proposition que mon groupe avait émise au sujet du théâtre. Il avait appelé à l'organisation d'une concertation de tous les acteurs, la préférant à l'adoption de mesures ponctuelles non coordonnées. En particulier, le Conseil des musiques non classiques et le Conseil des musiques classiques, dont les missions consistent à remettre des avis sur toute question relative à ce secteur, ont-ils été sollicités ? Quelles ont été leurs observations ?

J'en viens au second aspect de mon intervention qui porte sur le téléchargement proprement dit. Comme celui des disques vinyles et des cassettes audio, l'usage des CD évolue grâce au développement technologique. Nous nous acheminons vers des contenus culturels dématérialisés circulant sur Internet. On peut souligner les effets néfastes de cette plus grande circulation – je pense aux téléchargements illégaux et à leurs conséquences sur les droits d'auteur – mais il ne faut pas pour autant diaboliser Internet. Que davantage de personnes puissent découvrir les créations, participer à la création ou télécharger leurs quelques chansons préférées me semble positif. Cela étant, il est nécessaire d'adapter le modèle économique de l'ensemble de la chaîne musicale et, notamment, d'avancer dans le débat opposant la licence globale à la réponse graduée.

Je voudrais vous interroger sur la campagne de promotion du téléchargement légal telle que proposée dans votre plan. Ne devrait-elle pas être complétée par une campagne de soutien au développement de l'offre légale ? Une telle offre est-elle

aujourd'hui suffisante pour amortir les effets escomptés d'une campagne en faveur du téléchargement légal ? En d'autres mots, comment pourrions-nous éviter de provoquer une certaine distorsion de concurrence sur le marché en promouvant uniquement certaines offres ? Je m'interroge également sur une stigmatisation potentielle des pirates qui, dès lors, ne seront pas plus tentés d'aller voir du côté de ce type d'offre. Lancer pareille campagne dans les circonstances actuelles, au vu de l'offre disponible, ne vous semble-t-il pas risqué ?

En réponse à une question d'actualité que je vous avais récemment posée, vous affirmiez ne pas avoir de position arrêtée, mais vous souteniez l'intérêt de réaliser un rapport se basant sur le processus ayant eu cours en France dans le cadre de la loi Hadopi.

Considérant aujourd'hui que la loi Monfilis n'a jamais été déposée et que la loi Hellings est devenue caduque à la suite de la chute du gouvernement fédéral, pensez-vous qu'un tel rapport puisse être réalisé dans un délai convenable ?

Malgré ces circonstances, il est toutefois nécessaire de défendre une position dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne. Je vous redemande des précisions à ce niveau. Comment comptez-vous procéder pour avancer sur ce sujet dans les circonstances que nous connaissons ?

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Mon intervention portera sur d'autres points du plan que ceux évoqués par ma collègue. Comme elle, je me réjouis de ce plan car il guidera la filière de la musique pendant cinq ans. Je salue donc cet acte enthousiasmant et votre démarche face à la crise du disque. Je pense qu'un changement de paradigme est nécessaire. Plutôt que d'écouter des CD, on télécharge les musiques via Internet. Il faut donc progressivement organiser la mutation, la reconversion. C'est l'objet de votre intervention et de ce plan. Il faut que l'on passe à autre chose et cela implique toute une série de mesures.

Je voudrais reparler de l'aide à la production. À ce propos, vous mettez bien en évidence que le soutien à la production d'un CD par semaine en moyenne par an est interpellant. Vous désirez limiter le nombre de projets, au nombre de cinquante à soixante actuellement, ce qui semble pour l'instant démesuré. Mme Schepmans parle de « déshabillage », je parlerai plutôt de recentrage – en opposition au saupoudrage – fort apprécié par le milieu culturel en général.

Cela pose évidemment de manière encore plus

cruciale la question de la méthode du choix des projets retenus et de la transparence ainsi que de la gouvernance. J'ai noté dans votre plan que vous comptiez associer au Conseil des musiques la « Belgian independent music association », la Bima. Vous faites état de quelques autres candidatures qui seraient éventuellement accessibles pour ce conseil des musiques non classiques. Je voudrais vous entendre sur cette réorganisation. Car j'insiste, la méthode de sélection est cruciale quand on va vers un recentrage des aides. Nous devons continuer à faire émerger nos jeunes artistes. Mais comme ils ne sont pas encore connus, ils sont moins visibles et plus difficilement accessibles, même au Conseil.

Toujours en matière de création, vous mentionnez l'aide à la résidence et à la création de spectacles. Je pense que vous relayez là une demande importante pour les lieux de résidence. Cela pose la question de l'institution qui doit développer ces structures et de la manière dont elles vont être mises en réseau. Vous faites notamment référence au projet « Larsen ». Je me pose la question d'une éventuelle mise sous coupole. Je voudrai aussi insister sur certains types de musique, tels que le Hip hop, issues de la culture urbaine. Ces niches musicales ont également besoin d'infrastructures. Elles sont d'ailleurs mises en évidence dans la Déclaration de politique communautaire. Cependant, on en parle relativement peu dans le plan. Je pense que même si on va vers un recentrage, il faut que ces cultures alternatives puissent se développer, voire émerger.

Je suis convaincue que la production musicale et la culture en général figurent parmi les voies de reconversion de notre économie. Votre plan contient de nombreux éléments tendant à soutenir la production musicale. Je m'étonne toutefois de la considération faite aux managers alors que ceux-ci, même s'ils jouent un rôle certes important, contribuent moins directement à la production musicale que les artistes eux-mêmes, les techniciens, les régisseurs qui, eux, ne bénéficieraient pas d'un soutien accru. Pourtant ces métiers offrent un nombre d'emplois non négligeable. Dans ce cadre, l'aide structurelle aux labels indépendants que vous proposez est, je pense, une bonne chose, même si aujourd'hui dans la liste certains manquent à l'appel.

D'autre part, avez-vous des projets pour la formation initiale et continue des managers ? Qui la piloterait ? Avez-vous en parallèle des projets pour favoriser l'accès aux métiers artistiques et techniques ?

Dans la même optique de développement éco-

nomique, je voudrais également insister sur le guichet unique et public, qui figure dans la DPC, mais que je n'ai pas retrouvé dans votre plan musical. L'idée d'un lieu où les différents acteurs de la chaîne musicale pourraient se retrouver me paraissait pourtant très séduisante. Ce guichet, accessible aux artistes professionnels et amateurs, proposerait des informations, des conseils à la concrétisation de projets, une aide à l'élaboration des dossiers administratifs, etc. Les personnes intéressées ne devraient plus aller d'un niveau de pouvoir à l'autre pour tenter d'obtenir des aides.

Vous faites également référence au centre de prêt de Naninne, salué par le secteur. Selon mes informations, son fonctionnement n'est pas encore optimal. Est-ce en raison d'un manque de techniciens ?

J'en viens aux lieux de diffusion et aux résidences. Je vous ai interrogée récemment sur la salle La Sauvenière à Liège. Dans certaines régions, et notamment en région liégeoise, il manque encore cruellement de lieux où les différents courants artistiques peuvent s'exprimer.

Cela constitue très certainement l'un des éléments du changement de paradigme, de la production musicale vers la prestation. C'est sans doute une manière pour les artistes d'étoffer leurs moyens de subsistance, d'épanouissement. J'y vois un lien avec la promotion des managers que vous défendez. Un manager prend, logiquement, un pourcentage sur un spectacle. D'autre part, le prix des spectacles a tendance à augmenter fortement. Pourtant, il me semble que jouer, se produire est essentiel pour les groupes. Ces considérations rapides et sans doute un peu caricaturales ont cependant le mérite de mettre en évidence des enjeux de la diffusion.. Je veux dire par là qu'il ne faudrait pas négliger les métiers liés directement à la création musicale, à la création de spectacle, au profit d'un soutien accru à ceux qui en découlent. Sans les premiers les seconds n'existent pas.

Par ailleurs, vous faites référence à la production de clips et à leur diffusion, par exemple, via Internet. Néanmoins, le coût de production d'un clip peut parfois être celui de trois albums. Cela pose la question de l'équilibre à préserver, sachant que l'enveloppe budgétaire est fermée. Dans quelle mesure les chaînes de télévision sont-elles disposées à diffuser ces clips ? En séance plénière, M. Bayet a évoqué la fin de la diffusion des groupes belges francophones sur MCM. Vous faisiez allusion aux télévisions locales. Ont-elles été consultées ? Qu'en est-il de la RTBF, d'Arte Belgique, de TV5, etc. ?

En ce concerne encore la promotion, j'applau-

dis votre initiative de soutenir la plate-forme de *streaming* « Larsen ». C'est effectivement une voie très importante et tout à fait dans l'air du temps.

Vous parlez également de soutenir la promotion des festivals. Personnellement, je n'avais pas perçu là un énorme manquement. À l'heure actuelle, les festivals en Communauté Wallonie-Bruxelles sont bien connus. Vous évoquez un soutien au projet mutualiste du circuit des festivals. Mais la question est de savoir comment objectiver leur besoin de visibilité. En quoi consiste exactement cette initiative ?

Dans un premier temps, il me paraissait important d'aborder ces différents points sur lesquels nous auront l'occasion de revenir puisqu'ils fondent le plan « musique » pour les cinq années de cette législation.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – La chute des ventes de disques dont Mme Schepmans a énuméré les principales causes fragilise considérablement les acteurs de l'économie créative, garants incontournables de la préservation de notre identité culturelle. Cette crise entraîne une mutation, sans doute irréversible, des métiers de la musique. C'est pourquoi, depuis 2009, j'ai souhaité que des aides structurelles soient octroyées aux principales maisons de disques indépendantes ainsi qu'aux agences artistiques de Wallonie et de Bruxelles selon des critères définis par le Conseil des musiques non classiques.

Dans cette logique, un budget de 380 902 euros a été réparti en 2009 entre vingt-deux structures de production et d'encadrement artistique. En 2010, un montant équivalent sera consacré au soutien de ces opérateurs, malgré les difficultés budgétaires que connaît la Communauté française. De plus, afin de répondre au mieux et de manière transparente aux réalités de terrain, le Conseil de la musique est chargé de me soumettre, après avoir rencontré les professionnels belges et étrangers, une méthode d'octroi des subventions aux labels indépendants, aux agents artistiques et aux managers. Ce plan de soutien constitue une bonne base pour l'objectivation des critères d'octroi des moyens en renforçant certains dispositifs et tout en laissant la possibilité aux principaux acteurs du Conseil de la musique actuel de définir le processus à suivre.

Il importe que des critères précis d'attribution soient clairement définis dans ces domaines d'activité relativement complexes. Plusieurs mesures du Plan de soutien et de développement du secteur musical visent le renforcement indispensable du

spectacle vivant. Cette politique est mise en œuvre, notamment par l'amplification des résidences artistiques encadrées par des professionnels chargés d'une appréciation critique du projet scénique des artistes. En dépit de leur talent, l'attitude scénique de certains artistes laisse à désirer, ce qui est regrettable parce que la satisfaction du public dépend de la qualité des prestations sur scène. Ces résidences entraînent des coûts relativement importants. C'est pourquoi, dans un souci d'économie d'échelle, le financement de cette mesure est assuré en grande partie par différents opérateurs qui ont accepté de s'associer au projet lors du renouvellement de leur contrat-programme. Parmi les principaux partenaires, je citerai l'asbl Belgo-manía, qui organise les Francofolies de Spa et le Conseil de la musique qui, chaque année, investissent ensemble dans cette politique un montant global non négligeable de l'ordre de 85 000 euros.

Par ailleurs, j'ai initié en 2009 le projet « Larsen » que Mme Cremasco connaît bien, elle qui fréquente régulièrement les institutions de musique.

Cette nouvelle structure est chargée d'assurer la mise en place de résidences artistiques, de *master classes*, d'une formation en production musicale et en management artistique. Elle doit également mettre en place une plate-forme de *streaming* dédiée aux seules créations musicales de la Communauté française, tous styles confondus.

Mme Cremasco a regretté la faiblesse du plan pour les musiques urbaines. En réalité, celles-ci font partie intégrante du plan de développement. Les arts urbains et les musiques urbaines sont une priorité depuis la législature précédente et nous voulons poursuivre dans cette voie. Nous avons voulu un geste fort en faveur de ce secteur. Cet axe de mon plan permettra également d'assurer une meilleure visibilité des artistes de Wallonie et de Bruxelles auprès du grand public. Cette plate-forme sera opérationnelle en juin 2010. Si le projet « Larsen » bénéficie d'une subvention annuelle de 175 000 euros, plusieurs partenariats ont été noués, notamment avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel et l'Institut des arts de diffusion. À l'écoute des professionnels du secteur, l'axe pédagogique de ce dispositif s'avère indispensable pour favoriser le développement et la professionnalisation des métiers de manager et d'agent artistique, actuellement en pénurie dans notre Communauté. Ce n'est pas le cas pour les techniciens et pour les régisseurs. Même s'ils ne sont pas cités en tant que tels, ces opérateurs ont toute leur importance dans le domaine de la production. Les enveloppes ont d'ailleurs été augmentées afin de susciter les talents et les expertises nécessaires. Par contre, la

sous-représentation du métier de manager est une faiblesse dans la promotion de l'artiste.

Pour répondre avec précision à toutes vos interrogations, il est nécessaire de citer rapidement les autres mesures du Plan de soutien à l'industrie musicale. Les aides à la production discographique, à la promotion et à la production de clips vidéo sont imputées comme par le passé sur les budgets dédiés à la création artistique ponctuelle dont l'enveloppe s'élève en 2010 à 600 000 euros.

J'attire également votre attention sur le fait que certaines mesures de ce plan reprennent les aides existantes en les adaptant, de manière à favoriser les moyens de développement de la carrière de nos artistes. Je vous rappelle que, lors de la précédente législature, j'ai refinancé le secteur des musiques actuelles d'un montant de 1 806 000 euros dont 642 000 euros en 2009, soit une hausse de 115 %. Vous reconnaîtrez que cette revalorisation budgétaire offre la possibilité de mener à bien une politique pro-active et réfléchie en faveur des musiques actuelles. Il n'existait auparavant aucune possibilité budgétaire pour soutenir les agences artistiques, les managers ou les labels alternatifs de notre Communauté.

J'en viens à la problématique de la diffusion des artistes de Wallonie et de Bruxelles. À l'analyse, j'ai pu me rendre compte qu'il n'existait aucun réseau d'organismes programmant notamment la musique du monde, les musiques urbaines, les chansons d'expression francophone ou les musiques électroniques. C'est pourquoi j'ai demandé à mon administration un recensement des programmeurs œuvrant de manière régulière dans des domaines artistiques afin de mettre rapidement en place différents réseaux d'espaces de proximité à l'intention des créateurs de ces secteurs particuliers.

Soyons réalistes, ces mesures liées à des incitants à la diffusion pour certains types d'artistes et sous certaines conditions ne pourront être appliquées qu'en 2011 car elles nécessitent un important travail préparatoire. Néanmoins, afin de respecter la Déclaration de politique communautaire, la ferme du Biéreau à Louvain-La-Neuve recevra, dès cette année, une aide au fonctionnement de 27 000 euros pour intégrer le réseau rock « Plasma » (« Plateforme sonore des musiques actuelles »).

Pour ce qui est du maillage du territoire, je rappelle que le réseau « Plasma » comporte dix lieux en Communauté française. Certes, on peut toujours espérer plus mais il n'est pas négligeable d'avoir dix lieux consacrés aux musiques

actuelles, et pas seulement au rock, puisque nous avons voulu qu'ils soient aussi ouverts aux musiques urbaines notamment, secteur que l'on disait mal aimé et mal traité.

Il est important de renforcer ces lieux de diffusion qui accueillent nos artistes de Wallonie et de Bruxelles. Avant d'envisager l'installation de nouveaux espaces en reprenant des moyens aux autres, j'estime préférable d'améliorer encore les structures existantes auxquelles s'ajoute d'ailleurs le lieu inscrit dans la Déclaration de politique communautaire pour répondre à la pénurie en Brabant wallon. La ferme du Biéreau permettra de mailler complètement le territoire. On peut toujours souhaiter deux ou trois salles supplémentaires, notamment à Liège où des frustrations semblent s'exprimer. Cela dit, La Sauvenière permettra d'offrir à cette région un lieu de diffusion pour les artistes. Peut-être pourrions-nous, dans quelques années, prévoir de nouveaux espaces dans cette région, mais ce serait déjà très bien d'atteindre un développement maximal des possibilités de La Sauvenière.

Savez-vous, madame Schepmans, qu'un montant de 242 000 euros est consacré au réseau des neufs salles « Plasma » que j'ai initié en 2007 et qui a pour mission première d'assurer la diffusion d'artistes au sens large et d'artistes rock, dans un premier temps, mais aussi d'accueillir des résidences artistiques et de fournir aux artistes émergents des locaux de répétition ? Cette mesure importante permet d'éviter aux artistes de jouer dans des locaux à la limite du glauque, dans des arrières-salles de bistros malfamés ou dans des garages, ce qui entraîne souvent l'intervention des services de police pour nuisances sonores.

Enfin, pour clore le volet de la ventilation budgétaire, parmi les vingt mesures de mon plan, j'ai souhaité revaloriser le centre de prêt de Naninne en lui allouant une somme supplémentaire de 142 000 euros à charge des budgets 2009 et 2010. Ces montants complémentaires ont servi à l'acquisition d'un matériel technique de sonorisation performant dont peuvent disposer gratuitement les organisateurs de spectacles ou les promoteurs de résidences artistiques.

Mme Cremasco a estimé que le centre de prêt de Naninne pouvait faire mieux. Certes, on peut toujours faire mieux, mais lors de la précédente législature, ce centre était quasiment voué à la fermeture, gangrené par une ambiance de démotivation et de démobilisation. Les choses ont bien changé, notamment grâce à la désignation d'un nouveau directeur qui a repris les choses en main et remotivé les équipes. Pour ma part, j'ai réin-

jecté des moyens, notamment pour la fabrication de tentes. Comme vous le savez, le centre de Naninne est un outil destiné à tous les organisateurs d'événements de la Communauté française, ainsi qu'aux mouvements de jeunesse. Il prête des tentes et du matériel de spectacles, notamment audiovisuel. J'ai fait acheter un matériel professionnel pour un montant de quarante mille euros. Cette régie peut être mise gratuitement à la disposition d'organisateur d'événements musicaux. Ce matériel est tellement pointu qu'il ne peut être emprunté sans la présence du technicien responsable. Je me suis engagée à acquérir un second équipement de sonorisation que nous pourrions prêter à d'autres opérateurs. Un travail important a donc été réalisé à Naninne. Il convient de soutenir ce projet, plutôt que de le remettre en question.

Madame Schepmans, malgré notre extrême prudence en cette période de crise, de nouvelles politiques peuvent être lancées qui privilégient l'imagination, l'inventivité, la mutualisation des projets et les économies d'échelle.

Dans le cadre de notre présidence européenne de la culture, nous mettrons à l'ordre du jour des débats la régularisation du téléchargement des contenus culturels sur Internet. La concertation entre les Communautés et les Régions n'a pas encore débuté. Nous ne pouvons donc pas définir aujourd'hui la position qui sera soutenue au nom de l'État belge devant le Conseil de l'Union européenne.

Madame Meerhaeghe, les deux propositions de loi que vous avez évoquées – et dont la dissolution des Chambres fédérales hypothèque l'avenir –, ne sont pas assez abouties pour pouvoir résoudre la question du téléchargement. J'ai été saisie de plusieurs demandes émanant de représentants des ayants droit qui m'encouragent à poursuivre nos réflexions sur le sujet dans le cadre d'études juridiques et économiques que je soutiendrai et dont j'exploiterai les résultats. Le débat sur le téléchargement ne fait donc que commencer.

Madame Schepmans, je ne suis pas en faveur d'un texte répressif qui attente à la vie privée, même si la criminalité organisée doit être combattue. Avant-hier encore, lors d'un débat avec M. Frédéric Mitterrand sur la loi Hadopi, j'ai rappelé ma position personnelle qui consiste à assurer l'équilibre entre une juste rémunération des artistes, l'application de sanctions et la sensibilisation des jeunes. Il serait vain de stigmatiser tous les jeunes publics : certains se contentent de télécharger quelques titres, d'autres sont organisés en bandes et agissent à des fins lucratives. Dans ce dernier cas, des sanctions doivent effectivement

être appliquées.

Je plaide également pour un travail didactique. Dans cette optique, une campagne d'information sur le téléchargement légal sera lancée dans le cadre des festivals musicaux de cet été. Cette initiative est en cours de préparation. Je ne puis donc pas encore vous en décrire les modalités.

Madame Meerhaeghe, je ne partage pas votre avis selon lequel l'offre est restreinte en Communauté française. Pensons à la Médiathèque, par exemple.

Les campagnes d'information et de sensibilisation seront lancées prochainement. Elles permettront aux jeunes de prendre conscience que le téléchargement, anodin à leurs yeux, a des conséquences sur la vie des artistes concernés. Un montant de 20 000 euros est réservé à cette mesure.

Je vous rejoins quand vous évoquez le secteur de l'enseignement obligatoire comme levier pédagogique en matière d'information et de sensibilisation. Je souhaite associer à cette réflexion la cellule culture-enseignement de la Communauté française et les responsables des Jeunesses musicales à l'aube du renouvellement de leur contrat-programme.

Vous trouvez inélégant que l'on tente d'éviter le saupoudrage en matière de production discographique. Le Service de la musique de la Communauté française aide environ soixante créations chaque année, avec une moyenne d'intervention de 5 575 euros pour 2009. Je suis persuadée qu'il vous serait impossible de me citer les soixante productions qui ont bénéficié de ce soutien l'année dernière! Les avez-vous entendues lors d'un festival, écoutées sur Internet ou en radio? Sûrement pas! Vous ne pouvez pas me reprocher d'essayer de renforcer des projets plus aboutis, plus professionnels, et dont la qualité autorisera la diffusion sur les ondes. C'est bien le rêve de chaque artiste!

J'estime important de réduire le nombre de destinataires des subventions pour offrir l'opportunité de consolider les projets. La Communauté flamande pratique cette politique dans d'autres secteurs également; l'aide est accordée à un plus petit nombre d'opérateurs artistiques, mais ils reçoivent plus de moyens, ce leur permet d'être reconnus et de développer une carrière internationale.

J'ai la volonté de continuer à soutenir les productions confidentielles, alternatives et non commerciales en les aidant mieux pour atteindre un niveau artistique supérieur. La diversité de notre patrimoine musical en dépend. J'accorde toute ma confiance aux membres du Conseil des musiques non classiques chargés par le décret des arts de la

scène de me remettre des avis compétents sur l'ensemble des demandes qui me sont soumises.

Par ailleurs, les difficultés que rencontrent les télévisions locales à la diffusion des clips vidéo, m'ont amenée à focaliser mon attention sur ce dossier prioritaire.

Une des volontés de mon département est de travailler en synergie avec ces acteurs locaux. La diffusion des œuvres de nos artistes sur les chaînes locales serait certainement profitable à leur carrière.

Par ailleurs, le contrat de gestion de la RTBF prévoit l'obligation de diffuser des œuvres des artistes de Wallonie et de Bruxelles tant en radio qu'en télévision. De la même manière, Arte Belgique et TV5 peuvent également contribuer à la promotion de nos artistes. Je rappelle que j'ai notamment apporté mon soutien à « Quai des Belges » et à « Cinquante degrés nord ». Un des axes forts de TV5 est la diffusion de nos productions cinématographiques.

Quant au fonds d'investissement St'art, l'équipe mise en place fin 2009 a été chargée d'augmenter la participation du secteur privé soit par l'entrée des sociétés privées dans son capital, soit par une participation directe du secteur privé aux tours de table financiers qu'il initie.

Le fonds St'art n'ayant été présenté qu'en janvier dernier à la presse, vous comprendrez, madame Schepmans, qu'il commence seulement à être opérationnel. L'apport du secteur privé devrait se concrétiser en 2011.

Concernant l'appellation « plan de soutien et de développement de l'industrie musicale », Mme Meerhaeghe a critiqué les termes « industrie musicale ». Bien que je sois d'origine socialiste, cette terminologie ne me pose pas de problème. Les industries culturelles seront d'ailleurs un axe fort des discussions qui auront lieu durant la présidence belge que j'assumerai avec plaisir. Souvent, ces opérateurs sont de petites PME qui ont du mal à s'en sortir, qui effectuent un travail magnifique et participent au développement de notre paysage culturel et artistique. C'est parce que je les respecte que j'ai souhaité que les termes « industrie musicale » figurent dans la dénomination du plan.

Avons-nous eu des concertations avec les opérateurs? Évidemment. Le plan de soutien a d'ailleurs été transmis au Conseil des musiques qui doit l'examiner le 27 mai. Comme je l'ai souligné lors de son lancement, je me suis concertée avec des acteurs professionnels. J'ai en effet souhaité qu'il soit discuté, critiqué et amélioré. Je suis donc ouverte à tous les commentaires et critiques.

J'ai pu observer que certains opérateurs se posent quelques questions. C'est très bien car cela permet de faire avancer les choses. Il faudra laisser à ce plan le temps de se développer. Dans un an, nous procéderons à son évaluation.

Il conviendra également de renforcer financièrement les festivals qui sont de différentes natures. Certains coûtent 5 000 euros et d'autres plus de 300 000 euros. Cependant, chaque festival est important et doit bénéficier d'une aide. Ce sont des moyens de diffusion qui permettent à des artistes de se faire connaître en Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Le plan met aussi l'accent sur les musiques urbaines et sur le rôle des managers, métier peu reconnu chez nous. Il vise aussi les régisseurs et les techniciens, ce qui permet la création de synergies avec les écoles artistiques.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la ministre, je vous remercie d'avoir répondu longuement et de façon intéressante à nos interventions. Je souhaiterais cependant recevoir quelques précisions supplémentaires.

J'ai noté que des moyens sont mis en œuvre sur le plan budgétaire. Quand je parle du nombre de projets et de leur limitation, je ne stigmatise personne, je relève simplement les difficultés. Je ne souhaite pas que mes propos, tant à l'égard des jeunes que des artistes, soient mal interprétés.

Sur le plan budgétaire, il me semble qu'il existe d'autres moyens de financement que ceux que vous avez évoqués, comme la mutualisation des outils de promotion. D'autres pistes peuvent donc être envisagées.

On peut aussi regretter le manque de position commune dans ce dossier dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

Je souhaiterais également obtenir des précisions quant aux agents contractuels subventionnés. Vous ne nous avez pas fait part des contacts que vous avez eus avec les ministres wallons et bruxellois. En effet, je ne pense pas que les moyens prévus seront suffisants.

Le projet St'art, quant à lui, existait avant janvier 2010 et il n'est pas correct de dire qu'il faudra attendre 2011 pour que le secteur privé puisse intervenir. Ce projet aurait pu être activé bien avant cette année.

J'estime, comme vous, que ce secteur est important du point de vue économique et il ne me paraît pas choquant de parler d'industrie musicale et de rémunérations ou de bénéfices. Ces concepts font partie de la vie économique actuelle. Ce sec-

teur est essentiel pour notre Communauté, sur les plans tant culturel qu'économique.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Madame, vous aviez déjà évoqué les APE dans le cadre d'une question d'actualité, et je maintiens la réponse que je vous avais donnée. Cela fait toujours l'objet de discussions au gouvernement de la Communauté française et je suis en contact avec M. Cerexhe pour ce qui concerne la Région bruxelloise.

Je m'engage, par ailleurs, à faire le nécessaire afin d'obtenir des emplois pour le secteur. Vous connaissez la difficulté des APE au plan wallon et vous savez que dans la Déclaration de politique wallonne la culture n'est pas un secteur prioritaire.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je puis être votre relais au parlement bruxellois, madame la ministre.

M. le président. – L'incident est clos.

3 Interpellation de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Émission ertébéenne visant à donner une image catastrophiste des villes et communes wallonnes » (Article 73 du règlement)

M. Richard Miller (MR). – Monsieur le président, tout d'abord, je ne pensais pas développer cette interpellation sous votre autorité. Si j'interviens souvent sur la politique menée par la RTBF, les missions de service public, etc., je n'ai pas l'habitude de m'exprimer sur l'aspect journalistique. C'est une matière à laquelle il n'est pas plaisant de toucher. Je suis un défenseur, comme nous tous, de la liberté de la presse et du journalisme d'investigation, mais je vous adresse cette interpellation, madame la ministre, car il est de notre devoir d'être attentifs aux problèmes qui se posent.

Le journalisme d'investigation, dont l'existence et l'exercice honorent la démocratie, est un métier difficile qui demande de l'intelligence et une capacité d'analyse. Mon propos ne vise nullement à reprocher à notre service public de radio-télévision de pratiquer ce journalisme ou de diffuser des émissions de « dénonciation » de ce qui n'irait pas dans notre société, notre système, notre démocratie.

Je le redis, c'est un métier difficile qui nécessite